



## Changement du contenu du PV de l'AG

Par **Moimouchi**, le **24/06/2015** à **12:30**

Bonjour,

A l'issu d'une assemblée générale nous avons signé le PV qui nous a été envoyé par la poste une semaine plus tard.

Or, il y a deux jours (soit 15 jours après la réception de notre premier PV) nous recevons un autre PV sur lequel a été inséré un paragraphe d'un commentaire d'une autre co-proprétaire juste au-dessus de nos signatures!!

Je conteste donc ce PV car ce n'est pas celui que j'ai signé le jour même! Comment puis-je l'expliquer au syndic?

Merci beaucoup,

Par **domat**, le **24/06/2015** à **13:55**

bjr,

pour signer le PV de votre A.G., vous étiez soit secrétaire, soit scrutateur, soit président de l'A.G..

si vous n'êtes pas d'accord avec le pv, vous le retournez sans le signer en indiquant les raisons de votre refus.

cdt